

Voeu

**« Pour l'institution d'une fiscalité écologique et sociale du transport aérien »**

présentée par le groupe écologiste et citoyen EELV et le groupe Génération.s

### Séance plénière des 17 et 18 décembre 2018 du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine

Le choix de privilégier les transports aériens n'est ni responsable, ni soutenable, ni équitable.

Le kérosène est le seul carburant d'origine fossile dont la consommation n'est soumise à aucune taxation pour les liaisons internationales, alors que l'avion est le mode de transport le plus polluant et plus énergivore par kilomètre parcouru. Cette situation résulte des accords internationaux sur le transport aérien signés à la convention de Chicago en 1944.

De même, le kérosène profite de cette exonération de taxe pour les liaisons aériennes intérieures de la plupart des pays alors qu'il n'y a aucune obligation internationale en la matière.

Ce régime d'exception et de faveur exorbitant pour le kérosène s'est aggravé par l'exclusion du transport aérien des accords internationaux sur le climat. Ni le protocole de Kyoto signé en 1997, ni l'accord de la conférence climat de Paris en 2015 (COP21) ne tiennent compte des émissions de gaz à effet de serre engendrées par ce mode de transport.

Cette situation est inacceptable à plus d'un titre :

- Environnemental : le transport aérien est le secteur d'activités où l'accroissement des émissions de CO<sub>2</sub> est le plus important. Les prévisions tablent sur une multiplication par 7 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2035 pour atteindre 15 % du total des émissions mondiales, tous secteurs confondus.

- Fiscal : aucune contrainte ne pèse donc sur le transport aérien, au plus grand profit des compagnies aériennes et des constructeurs d'avions. Il en résulte une concurrence déloyale de l'avion avec le train, phénomène accentué par une TVA réduite sur les vols intérieurs et inexistante sur les vols internationaux. Ces niches fiscales représentent un manque à gagner pour l'Etat qui se chiffre en milliards d'euros par an pour les vols au départ et à l'arrivée du territoire français, la seule taxation kérosène pour les lignes aériennes intérieures en France permettrait de récupérer plus de 500 millions d'euros.

- Social : les usagers qui choisissent les transports plus faiblement émetteurs en CO<sub>2</sub> sont donc pénalisés au profit de ceux qui choisissent l'avion : le principe «pollueur-payeur» n'est donc absolument pas appliqué. Non content d'être un désastre environnemental, ce cadeau

fiscal est bel et bien un privilège de riches, une redistribution fiscale à l'envers. Ces exonérations permettent de réduire très artificiellement le prix des billets. Ces derniers sont pourtant principalement achetés par des catégories sociales dont le revenu est au-dessus de la moyenne, issues des métropoles, pendant que les plus jeunes, les plus ruraux et les plus modestes privilégient le train et le covoiturage.

- Territorial : cette injustice fiscale participe donc grandement au « déménagement » des territoires et à l'accentuation des fractures socio-spatiales, touchant les Français les plus modestes. Dit plus concrètement : tous les ans, chaque foyer fiscal signe un chèque de plus de 100 euros aux compagnies aériennes privées, françaises ou étrangères pour le seul kérosène, sans compter donc la TVA.

Aussi, pour toutes ces raisons, la Région Nouvelle-Aquitaine, considérant qu'il est urgent de réduire l'incitation à polluer en priorisant, entre autres, le financement massif des transports en commun du quotidien, c'est-à-dire les déplacements domicile-travail, demande solennellement au gouvernement :

- de mettre en œuvre une taxation kérosène pour l'aviation civile et militaire au titre de la contribution climat sur les lignes aériennes intérieures ;
- de proposer à l'Union européenne, une taxation du kérosène pour les lignes aériennes intérieures européennes ;
- d'instaurer une TVA adaptée au secteur du transport aérien ;
- de dédier ces nouvelles ressources fiscales aux collectivités territoriales par un fléchage sur les politiques de transition écologique, garantes de la réduction de la fracture sociale et spatiale de nos territoires.